AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom

Augustin Maisonneuve
Commissaire aux Comptes • Expert-Comptable

« Association pour le développement de l'insertion socio-professionnelle »

(A D I S)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Déclarée le 30 octobre 1975 sous le numéro 7339 à la Préfecture du Puy-de-Dôme

19, RUE DES COUTILS
63118 CEBAZAT

SIREN : 305 187 932 – APE : 8810 C

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

6, rue de Journiat – ZAC Roc de Journiat – 63 122 CEYRAT – Tel : 04 73 16 58 03 – Port : 06 89 89 91 82
S.A.R.L. au capital de 150 000 € - 479 913 873 R.C.S. Clermont-Fd - Siret : 479 913 873 00028
TVA intra : FR22479913873 - E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

A l'Assemblée Générale de l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CEYRAT, le 15 juin 2019,

Le Commissaire aux Comptes,

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 150 000 Euros
6 Rue de Tournilhat
63122 CEYRAT
Tél. : 04 73 16 58 03
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Augustin MAISONNEUVE
Gérant
SARL AUDIT MAISONNEUVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	9 373	9 310	63		63	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	722 582	54 033	668 549	703 704	35 155-	5.00-
	Installations techniques Matériel et outillage	6 761	6 761				
	Autres immobilisations corporelles	396 665	259 476	137 189	142 232	5 043-	3.55-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 000 000		2 000 000	2 000 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	826		826	826		
	Total I	3 136 207	329 580	2 806 627	2 846 762	40 134-	1.41-
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	22 931		22 931	31 801	8 870-	27.89-
	Autres créances	315 423		315 423	313 651	1 772	0.56
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	937 915		937 915	775 041	162 874	21.01
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	2 863		2 863	5 112	2 249-	44.00-
	Total III	1 279 131		1 279 131	1 125 605	153 526	13.64
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 415 339	329 580	4 085 759	3 972 367	113 392	2.85

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	100 007	100 007		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 717 259	3 671 606	45 652	1.24
	Report à nouveau	10 923-	10 923-		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	12 090	15 328	3 239-	21.13-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	172 152-	149 328-	22 824-	15.28-
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	472	1 136	664-	58.45-
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	3 646 752	3 627 826	18 926	0.52
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	40 000		40 000	
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	40 000		40 000	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers	0	18	18-	99.51-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 729	111 238	19 491	17.52
	Dettes fiscales et sociales	260 442	225 733	34 709	15.38
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 942		1 942	
	Autres dettes	5 895	53	5 842	NS
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		7 500	7 500-	100.00-
	Total IV	399 007	344 542	54 466	15.81
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 085 759	3 972 367	113 392	2.85

(1) Dont à plus d'un an — 399 007 — 337 042
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2018

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	298 708	303 358	4 650-	1.53-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 599 829	1 193 650	406 179	34.03
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	151 730	33 506	118 223	352.84
Collectes	451 816	437 810	14 006	3.20
Cotisations	350	350		
Autres produits	482 667	481 241	1 426	0.30
Total I	2 985 100	2 449 915	535 185	21.85
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	1 002 309	833 602	168 707	20.24
Impôts, taxes et versements assimilés	83 307	71 488	11 819	16.53
Salaires et traitements	820 521	636 757	183 764	28.86
Charges sociales	965 870	867 458	98 412	11.34
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	66 621	35 793	30 828	86.13
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	40 000		40 000	
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	373	1 674	1 302-	77.75-
Total II	2 979 000	2 446 772	532 228	21.75
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	6 099	3 143	2 956	94.07
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	2 380	3 033	654-	21.55-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 380	3 033	654-	21.55-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	46	18	28	153.05
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	46	18	28	153.05
2. Résultat financier (V-VI)	2 334	3 015	682-	22.60-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	8 433	6 158	2 275	36.94
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 250	8 493	6 243-	73.50-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 164	2 615	1 451-	55.49-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	3 414	11 108	7 694-	69.26-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	243-		243-	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 938	1 938-	100.00-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	243-	1 938	2 181-	112.52-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 657	9 170	5 513-	60.12-
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 990 894	2 464 057	526 837	21.38
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 978 804	2 448 729	530 075	21.65
Solde intermédiaire	12 090	15 328	3 239-	21.13-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	12 090	15 328	3 239-	21.13-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 085 758.81 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 985 099.75 Euros et dégageant un excédent de 12 089.76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016. **Conformément à l'arrêté du 22/12/2016, le plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux a été appliqué à compter du 1/1/2017.**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Conformément à l'article 213-8 du PCG, l'association a retenu la méthode suivante : immobilisation les frais d'acquisition sur immobilisations corporelles.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations générales complémentaires

Activité : Aide à l'insertion des travailleurs handicapés

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	9 287		86
Constructions sur sol propre	722 582		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 761		
Installations générales agencements aménagements divers	136 950		11 370
Matériel de transport	136 467		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	106 774		15 030
TOTAL	1 109 533		26 400
Autres participations	2 000 000		
Prêts, autres immobilisations financières	826		
TOTAL	2 000 826		
TOTAL GENERAL	3 119 646		26 487

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			9 373	9 373
Constructions sur sol propre			722 582	722 582
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 761	6 761
Installations générales agencements aménagements divers		1 123	147 196	147 196
Matériel de transport		8 802	127 664	127 664
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			121 804	121 804
TOTAL		9 925	1 126 008	1 126 008
Autres participations			2 000 000	2 000 000
Prêts, autres immobilisations financières			826	826
TOTAL			2 000 826	2 000 826
TOTAL GENERAL		9 925	3 136 207	3 136 207

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	9 287	23		9 310
Constructions sur sol propre	18 878	35 155		54 033
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 761			6 761
Installations générales agencements aménagements divers	10 414	17 323	1 123	26 614
Matériel de transport	133 941	1 878	8 802	127 017
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	93 603	12 242		105 845
TOTAL	263 597	66 598	9 925	320 270
TOTAL GENERAL	272 884	66 621	9 925	329 580

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	23				
Constructions sur sol propre	35 155				
Instal.générales agenc.aménag.divers	17 323				
Matériel de transport	1 878				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 278	964			
TOTAL	65 634	964			
TOTAL GENERAL	65 657	964			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisons et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	100 007				100 007
Réserves :					
Autres réserves	3 671 606	45 652		0-	3 717 259
Report à nouveau	10 923-				10 923-
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 328	15 328-		12 089-	12 090
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Résultats sous contrôle de tiers	149 328-	30 324-	7 500		172 152-
Subventions d'investissement	1 136			664	472
Provisions réglementées					
TOTAL I	3 627 826		7 500	11 426-	3 646 752

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		40 000			40 000
TOTAL		40 000			40 000
TOTAL GENERAL		40 000			40 000
Dont dotations et reprises d'exploitation		40 000			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	826	826	
Autres créances clients	22 931	22 931	
Taxe sur la valeur ajoutée	626	626	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	23 960	23 960	
Divers état et autres collectivités publiques	238 384	238 384	
Débiteurs divers	52 453	52 453	
Charges constatées d'avance	2 863	2 863	
TOTAL	342 042	342 042	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	2 000		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	130 729	130 729		
Personnel et comptes rattachés	108 983	108 983		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	151 459	151 459		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 942	1 942		
Groupe et associés	0	0		
Autres dettes	5 895	5 895		
TOTAL	399 007	399 007		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens y compris les frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Batiments	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire et dégressif	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire et dégressif	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Logiciel	Linéaire	1 an

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	283 100
Disponibilités	324
Total	283 424

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 847
Dettes fiscales et sociales	157 436
Total	166 283

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 863
Total	2 863

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 520 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 520 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		2 235 000
L'ADIS s'est portée caution solidaire à hauteur du principal, plus intérêts,commissions, frais et accessoires pour les sociétés du groupe :		
- PHARM'ADIS principal de :	50 000	
- AGRADIS principal de :	50 000	
- ACTIV'ADIS principal de :	1 935 000	
L'ADIS a accordé une garantie à première demande de paiement de 200000 euros au profit du bailleur des locaux sis 21r Frères Lumière	200 000	
Total (1)		2 235 000

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

La société a souscrit en 2005 un contrat collectif ayant pour objet la constitution d'un capital de fin de carrière selon la convention collective. Ce compte collectif est alimenté par des cotisations versées par la société.
Au 31 décembre 2018, la valeur disponible du fonds est de 132 175 euros .

L'engagement estimé sur les droits acquis s'élèvait au 31/12/2014 à 87578 euros.

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom

Augustin Maisonneuve
Commissaire aux Comptes - Expert-Comptable

« Association pour le développement de l'insertion socio-professionnelle »

(A D I S)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Déclarée le 30 octobre 1975 sous le numéro 7339 à la Préfecture du Puy-de-Dôme

19, RUE DES COUTILS
63118 CEBAZAT

SIREN : 305 187 932 – APE : 8810 C

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
De l'exercice clos le 31/12/2018

6, rue de Journiat – ZAC Roc de Journiat – 63 122 CEYRAT – Tel : 04 73 16 58 03 – Port : 06 89 89 91 82
S.A.R.L. au capital de 150 000 € - 479 913 873 R.C.S. Clermont-Fd - Siret : 479 913 873 00028
TVA intra : FR22479913873 - E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Mesdames, Messieurs, les membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à CEYRAT, le 15 juin 2019,

Le Commissaire aux Comptes,

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 150 000 Euros
6 Rue de Journiat
63122 CEYRAT
Tél. : 04 73 16 58 03
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Augustin MAISONNEUVE
Gérant
SARL AUDIT MAISONNEUVE